



Université de
Sherbrooke

Faculté des lettres et
sciences humaines

Département d'histoire

HST 650 – Activité de recherche

Thématique : Communautés autochtones et archives impériales au Bas-Canada

(3 crédits)

Hiver 2024

Professeur: Nathan Ince

Bureau : E5-3117

Téléphone : 819 821-8000 poste 66735

Courriel : Nathan.Ince@USherbrooke.ca

Disponibilités : mardi, 16h – 17h

PLAN DE COURS

OBJECTIF

Acquérir une expérience de recherche axée sur l'exploration de sources primaires; apprendre et résoudre les divers problèmes qui se posent à la personne qui entreprend un projet de recherche : définition d'une problématique, choix de sources, méthodologie et traitement des données, présentation des résultats.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Faire l'apprentissage de l'histoire autochtone et de l'histoire des relations allochtones-autochtones dans la vallée du Saint-Laurent aux XVIII^e et XIX^e siècles, y compris les intérêts et les objectifs des communautés autochtones, les structures administratives de l'Empire britannique, et les processus de colonisation et de dépossession.

-Familiariser les personnes étudiantes avec les archives du département des affaires indiennes, et leur donner la capacité d'entreprendre un projet de recherche significatif fondé sur ces archives.

-Explorer les pratiques méthodologiques en histoire, notamment la recherche archivistique, mais aussi l'histoire orale et les sources matérielles.

-Introduire les historiographies diverses qui portent sur les communautés autochtones et les relations allochtones-autochtones dans la vallée du Saint-Laurent aux XVIII^e et XIX^e siècles.

CONTENU

Les archives du département des affaires indiennes constituent une des collections indispensables pour l'étude de l'histoire du Québec et du Canada. Autrefois sous-utilisées, les historiens reconnaissent de plus en plus la valeur de ces archives. On y trouve non seulement des sources qui portent sur l'histoire du département des affaires indiennes lui-même, mais aussi des documents concernant l'histoire de la religion et du genre, des langues autochtones, de l'économie et de la propriété, de la culture matérielle et des pratiques juridiques. Ce cours donne l'occasion aux étudiant.es d'explorer ces archives immenses, de choisir un sujet qui les intéresse, et de produire un travail final fondé sur de la recherche archivistique de haute qualité.

CALENDRIER DU COURS

<p>9 janvier (séance 1)</p>	<p>Introduction</p> <p>i. Présentation du cours ii. Introduction à la matière iii. Effectuer la recherche en histoire</p>
<p>16 janvier (séance 2)</p>	<p>Empires et relations allochtones-autochtones</p> <p>i. Présentation et discussion des lectures ii. Introduction aux archives iii. Atelier 1 : la correspondance</p> <p>Lecture 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maxime Gohier, « Les politiques coloniales françaises et anglaises à l'égard des Autochtones », dans Alain Beaulieu, Stéphan Gervais, et Martin Papillon, <i>Les Autochtones et le Québec : Des premiers contacts au Plan Nord</i>, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2013, p. 113-134.
<p>23 janvier (séance 3)</p>	<p>Les présents</p> <p>i. Présentation et discussion des lectures ii. Atelier 2 : les présents</p> <p>Lecture 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Brian Gettler, « En espèce ou en nature ? : Les présents, l'imprévoyance et l'évolution idéologique de la politique indienne pendant la première moitié du XIX^e siècle », <i>Revue de l'histoire de l'Amérique française</i>, vol. 65, n^o 4, 2012, p. 409-437.
<p>30 janvier (séance 4)</p>	<p>Les paroles autochtones</p> <p>i. Quiz initiatique i. Présentation et discussion des lectures ii. Atelier 3 : les procès-verbaux</p> <p>Lecture 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sylvie Vincent, « La tradition orale : une autre façon de concevoir le passé », dans Alain Beaulieu, Stéphan Gervais, et Martin Papillon, <i>Les Autochtones et le Québec : Des premiers contacts au Plan Nord</i>, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2013, p. 75-91.
<p>6 février (séance 5)</p>	<p>La justice</p> <p>i. Présentation et discussion des lectures ii. Atelier 4 : les pétitions</p> <p>Lecture 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Denys Delâge et Étienne Gilbert, « La justice coloniale britannique et les Amérindiens au Québec, 1760-1820 : I – En terres amérindiennes », <i>Recherches amérindiennes au Québec</i>, vol. 32, n^o 1, 2002, p. 63-82.

<p>13 février (séance 6)</p>	<p>La propriété</p> <p>i. Présentation et discussion des lectures ii. Atelier 5 : les sources démographiques iii. Planifier le travail final</p> <p>Lecture 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Isabelle Bouchard, « L'organisation des terres autochtones de la vallée du Saint-Laurent sous le Régime britannique », <i>Revue de la SHC</i>, vol. 27, n° 1, 2016, p. 31-59. <p><u>12 février : Remise de l'analyse d'une source primaire</u></p>
<p>20 février (séance 7)</p>	<p>Le travail</p> <p>i. Présentation et discussion des lectures ii. Faire avancer le travail final</p> <p>Lecture 6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> François Antaya, « Chasser en échange d'un salaire : les engagés amérindiens dans la traite des fourrures du Saint-Maurice, 1798-1831 », <i>Revue d'histoire de l'Amérique française</i>, vol. 63, n° 1, 2009, p. 5-31. <p><u>Date limite pour finaliser les équipes pour le travail final</u></p>
<p>27 février (séance 8)</p>	<p>Histoire sociale</p> <p>i. Présentation et discussion des lectures ii. Activités en classe</p> <p>Lecture 7 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Marie Lise Vien, « Les mariages entre autochtones et Blancs : Lutttes d'intérêt et définition d'une frontière identitaire au Kahnawake (1830-1851) », <i>Recherches amérindiennes au Québec</i>, vol. 46, n° 1, 2016, p. 63-74.
<p>5 mars</p>	<p>Semaine de relâche (4 au 8 mars)</p>
<p>12 mars novembre (séance 9)</p>	<p>L'éducation</p> <p>i. Présentation et discussion des lectures ii. Discussion initiale de travail final</p> <p>Lecture 8 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mathieu Chaurette, « L'opposition des missionnaires catholiques à la scolarisation des Autochtones au Bas-Canada, 1826-1845 », <i>Revue de l'histoire de l'Amérique française</i>, vol. 65, n° 1, 2012, p. 473-502.
<p>Période d'évaluation des enseignements : du 17 mars au 6 avril 2024 N'oubliez pas de remplir le ou les questionnaires d'évaluation en ligne accessibles à l'adresse suivante : https://www.usherbrooke.ca/evaluation-enseignement/</p>	

19 mars (séance 10)	Présentations orales du plan du travail final <u>18 mars : Remise du plan du travail final</u>
26 mars (séance 11)	Historiographie i. Présentation et discussion des lectures ii. Activités en classe Lecture 9 : <ul style="list-style-type: none"> • Mathieu Arsenault, « Historiographie d'une histoire commune : le temps des origines et la décolonisation de l'histoire du Québec », dans François-Olivier Dorais et Geneviève Nootens, <i>Québécois et Autochtones : Histoire commune, histoires croisées, histoires parallèles ?</i> Montréal, Boréal, 2023, p. 99-136.
2 avril (séance 12)	Conflits i. Présentation et discussion des lectures ii. Activités en classe Lecture 10 : <ul style="list-style-type: none"> • Matthieu Sossoyan, « Les Iroquois de Kahnawake et de Kanesatake et les Rébellions de 1837-1838 », <i>Bulletin d'histoire politique</i>, vol. 12, n° 1, 2004, p. 107-115.
9 avril (séance 13)	Atelier de dépannage de travail final
16 avril (séance 14)	Présentations orales du travail final <u>15 avril : Remise du travail final</u>
23 avril (séance 15)	Suite des présentations orales du travail final

ÉVALUATIONS

Présence et participation	20 %
Animation d'une séance	10 %
Quiz initiatique	10 % (30 janvier)
Analyse d'une source primaire	10 % (12 février)
Travail final	50 %
Plan de travail final écrit	10 % (18 mars)
Présentation orale du plan	10 % (19 mars)
Travail final écrit	20 % (15 avril)
Présentation orale du travail final	10 % (16 avril et 23 avril)

DESCRIPTIONS DES ÉVALUATIONS

Présence et participation (20 %)

Pour chacune des 15 séances de la session, les étudiant.es recevront une note sur 5. La présence en classe mérite une note de 2 sur 5. Obtenir une note plus élevée exigera la participation active et la compréhension de matière.

Animation d'une séance (10 %)

Chaque personne étudiante sera responsable d'animer une séance pendant la session. Cela exigera une connaissance plus profonde de la lecture hebdomadaire et la capacité de mener la conversation et poser des questions aux autres personnes étudiantes. Plus précisément, chaque personne animatrice aura besoin de présenter au moins :

- Une observation introductoire
- Une discussion d'un enjeu plus profond
- Un sujet ou une question pour lancer la conversation

La personne animatrice enverra un brouillon informel avec au moins ces trois éléments au professeur le soir avant la séance.

Quiz initiatique (10 %)

Ce quiz sera composé de vingt questions qui portent sur les éléments fondamentaux de la matière discutée en classe. Il suffira de répondre à chaque question avec seulement un mot ou quelques mots.

Analyse d'une source primaire (10 %)

Pour se familiariser avec la recherche archivistique, chaque étudiant.e analysera un seul document (lettre, recensement, pétition, procès-verbal, retour, etc.) de son choix des archives du département des affaires indiennes. Cette analyse fera un maximum de quatre pages interligne double et pourra porter sur l'auteur du document, la raison pour laquelle le document a été créé, son contexte culturel ou politique, les ambiguïtés ou difficultés de son déchiffrement, et son utilité dans l'étude de l'histoire.

Travail final (50 %)

Le travail final pour ce cours et un projet de recherche en équipe. Les personnes étudiantes ont jusqu'au 20 février pour se mettre en équipe.

Plan de travail final (10 % écrit + 10 % présentation)

Chaque équipe préparera un plan qui tracera les contours du projet de recherche. Ce plan fera un maximum de six pages interligne double.

Les présentations des plans auront lieu en classe le 19 mars. Les présentations dureront un maximum de dix minutes et seront suivies par des questions des autres personnes étudiantes et du professeur.

Travail final (20 % écrit + 10 % présentation)

Le travail final comptera un maximum de douze pages interligne double.

Les travaux finaux seront présentés le 16 avril et le 23 avril. Les présentations dureront un maximum de vingt minutes et seront suivies par des questions du professeur et des autres personnes étudiantes.

COMPOSITION DE LA NOTE POUR LES ÉVALUATIONS

Analyse d'une source primaire (10 % de la note finale)

Compréhension de la source (origine, objectif, etc.) :	40 %
Dépouillement de la source (comment utiliser cette source) :	40 %
Recherches additionnelles :	10 %
Normes, qualité de la langue, etc. :	10 %

Plan de travail final (10 % de la note finale)

Encadrement général (faisabilité, précision, pertinence, etc.) :	30 %
Encadrement méthodologique (concepts, dates, définitions, défis) :	20 %
Discussion des sources primaires potentielles :	20 %
Discussion de la littérature historiographique :	20 %
Normes (qualité de langue, notes de bas de page, etc.) :	10 %

Présentation du plan de travail final (10 % de la note finale)

Contenu de la présentation :	40 %
Qualité de la présentation (aides visuels, organisation, limite de temps, etc.) :	40 %
Réponses aux questions suite de la présentation :	20 %

Travail final (20 % de la note finale)

Cohérence et qualité du projet (problématique, méthodologie, etc.) :	30 %
Présentation et compréhension du contexte historique :	20 %
Choix et utilisation des sources primaires (quantité, pertinence, qualité, etc.) :	20 %
Choix et utilisation des sources secondaires (quantité, pertinence, qualité, etc.) :	10 %
Conclusions de la recherche :	10 %
Normes (qualité de langue, notes de bas de page, etc.) :	10 %

Présentation du travail final (10 % de la note finale)

Contenu de la présentation :	40 %
Qualité de la présentation (aides visuels, organisation, limite de temps, etc.) :	40 %
Réponses aux questions suite de la présentation :	20 %

CONSIDÉRATIONS SUR LES ÉVALUATIONS

Les présentations doivent être bien pensées et bien organisées. Elles doivent surtout communiquer efficacement les informations requises dans le temps imparti. L'usage du PowerPoint ou d'un autre logiciel est encouragé, et l'inclusion d'images ou d'autres éléments pédagogiques est aussi conseillée.

Les travaux écrits doivent être présentés à interligne double, en Times new roman 12, paginés en haut et à droite, et selon les normes de présentation des travaux universitaires en vigueur au Département d'histoire en ce qui concerne l'appareil critique (notes de bas de page et bibliographie).

Lien vers les modèles pour la présentation des travaux :

<https://www.usherbrooke.ca/histoire/etudes/documents-officiels#acc-16704-1961>

Les travaux en retard (sauf motifs graves et justifiés) seront pénalisés de 5% par jour, incluant les fins de semaine. Aucun travail ne sera accepté après une semaine de retard, à moins d'entente préalable avec le professeur.

Pour la remise des évaluations de manière électronique, il est de la responsabilité des étudiants et étudiantes de s'assurer qu'ils ou elles téléversent le bon fichier.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES : Toutes les lectures sont disponibles sur Moodle.

Mesures d'accommodement pour les examens (si requis) :

Vous devez présenter la lettre du Programme d'intégration de l'Université de Sherbrooke – lettre qui fait état des mesures d'accommodement recommandées pour vous – à chacun de vos enseignants et enseignantes **le plus tôt possible en début de trimestre** si vous souhaitez vous prévaloir des mesures qui y sont proposées. Nous ne pouvons garantir l'application des mesures pour toute lettre d'intégration présentée tardivement en cours de trimestre. Pour obtenir cette lettre, veuillez contacter le personnel du Programme d'intégration, situé au Pavillon Georges-Cabana, local B1-1012, téléphone : 819 821-7997, téléphone sans frais : 1 800 267-8337, poste 67997, courriel : prog.integration@USherbrooke.ca

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle- Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://www.usherbrooke.ca/etudiants/integrite-intellectuelle/) et à participer au Quiz antiplagiat : [Antiplagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://www.usherbrooke.ca/etudiants/antiplagiat/).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

BARÈME DE NOTATION

NOTE CHIFFRÉE	LETTRE	POINT	NIVEAU
90 % et plus 85 % - 89 % 82 % - 84 %	A+ A A-	4,3 4,0 3,7	Excellent
78 % - 81 % 75 % - 77 % 72 % - 74 %	B+ B B-	3,3 3,0 2,7	Très bien
68 % - 71 % 65 % - 67 % 62 % - 64 %	C+ C C-	2,3 2,0 1,7	Bien
58 % - 61 % 55 % - 57 %	D+ D	1,3 1,0	Passable
54 % et moins	E	0,0	Échec

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
- b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
- c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
- d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
- e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
- f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;

[...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources
